

L'utilisation des produits phytosanitaires





toulouse métropole

En janvier 2014, l'assemblée nationale a adopté la loi Labbé qui vise à mieux encadrer l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire national. Ce texte a été modifié en août 2015, par la loi relative à la transition énergétique vers la croissance verte qui interdit aux collectivités l'utilisation de produits phytosanitaires pour entretenir les espaces publics dès le 1^{er} janvier 2017. La nouvelle réglementation est une avancée en faveur de l'environnement et de la santé de nos populations. En parallèle, elle entraîne un changement de pratiques dans l'entretien des voiries qui aura des conséquences directes et visibles sur l'espace public.

La Métropole est mobilisée pour la mise en œuvre de cette loi. Depuis 2009, elle s'est déjà engagée dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires afin de respecter le Grenelle de l'environnement et les plans écophyto qui ont été portés par l'État. Les passages en désherbage chimique ont été réduits par deux (de 5 à 2,5 passages en moyenne). Les équipes ont été formées à l'application des produits, ont investi dans du matériel permettant de réduire les dosages et ont testé plusieurs techniques alternatives au désherbage chimique.

Dans la continuité de ces actions, la Métropole a mis en place, en 2016, un groupe de travail technique, piloté par la coordination des pôles territoriaux et assisté d'un bureau d'études spécialisé. Le groupe de travail a mené un audit cet été et élabore un plan de gestion de l'herbe sur l'espace public. Il est aussi un lieu d'échange entre les services afin de rechercher et de tester de nouvelles méthodes alternatives qui sont déjà en cours d'expérimentation depuis quelques mois pour faciliter la nécessaire transition.

Un groupe de travail « élus » piloté par Monsieur Emilien Esnault, président de la commission propreté, proximité des pôles territoriaux a été également constitué. Il est chargé de valider la communication qui va accompagner cette transition et de piloter le groupe de travail technique. Il veille aussi à ce que toutes les techniques imaginables de gestion de l'herbe soient testées par les services, et à apprécier les niveaux acceptables de présence des herbes dans nos rues. Les résultats de son travail vous seront présentés en conférence métropolitaine début 2017.

La Métropole a également préparé un plan de communication pour vous aider à accompagner et expliquer cette démarche auprès des citoyens. En effet, il nous faut progressivement accepter la présence de l'herbe dans les rues et nous habituer à un nouveau paysage urbain et périurbain. Notre communication met en avant le bénéfice pour la santé de l'arrêt du recours à ces produits et la conséquence induite sur le verdissement des rues.